

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	7

Date de la convocation
10 juin 2025

Date d'affichage

Objet
Adhésion des administrés au service de téléassistance

Délibération 2025-013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAULIS 66110

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 066-216602037-20250620-2025013-DE



Séance du : 20 juin 2025

L'an deux mil vingt cinq

Et le vingt juin à 13h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Taulis, sous la présidence de Martine MAUGUIN, Maire.

Présents : Martine MAUGUIN, Romain CAYUELA, Gilberte COLL, Wilhelm HUBER

Absents : Hubert VAN DE WERVE

Absents excusés : Benoit ISSARTEL, Thierry CASASNOVAS,

Ayant donné procuration : Benoit ISSARTEL a donné procuration à Romain CAYUELA, Thierry CASASNOVAS a donné procuration à Martine MAUGUIN, Hubert VAN DE WERVE a donné procuration à Wilhelm HUBER

Monsieur Romain CAYUELA a été nommé secrétaire.

ADHESION DES ADMINISTRES AU SERVICE DE TELEASSISTANCE

Madame le Maire explique que chaque administré voulant adhérer au service de téléassistance mis en place par la commune doit passer une convention avec cette dernière qui en tant que donneur d'ordre transmettra toutes les informations nécessaires à la Société Custos Scutum Groupe.

Chaque contrat d'abonnement sera payé en totalité par la commune à réception de la facture dans les délais légaux mensuellement selon le tarif choisi par l'abonné en fonction de son équipement.

Madame le Maire, afin de limiter les coûts administratifs de gestion, propose que chaque abonnés remboursement à la commune, son abonnement, en totalité, trimestriellement soit pour le premier trimestre le paiement sera demandé au mois d'avril par l'édition d'un titre, pour le deuxième trimestre en juillet, le troisième trimestre en octobre et le quatrième trimestre en janvier de l'année suivante.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention entre la commune et les abonnés ainsi que de la fiche de renseignements qu'ils devront obligatoirement remplir.

Elle demande à l'Assemblée d'approuver cette convention et cette cadence de paiement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'ACCEPTER ce modèle de convention entre la commune de Taulis et les futurs abonnés au service de téléassistance.
- D'ACCEPTER le paiement mensuel par la commune pour un remboursement en totalité et trimestriellement par l'abonné.

Le Maire,



Martine MAUGUIN

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 066-216602037-20250620-2025013-DE



Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le et
Publication ou notification du